NOTICE D'INFORMATION PRÉCONTRACTUELLE DU COMPTE À TERME ELECTRIC EN VIGUEUR AU 13/11/2026

Le Compte à terme ELECTRIC (ci-après le « Compte »), proposé par DISTINGO Bank, marque de Banque Stellantis France, est un compte de dépôt à terme, non réglementé, rémunéré à taux fixe et dont la rémunération est soumise à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux.

1. BÉNÉFICIAIRES

Tout particulier, personne physique capable majeure, et déjà titulaire ou co-titulaire d'un Livret d'épargne « DISTINGO » de DISTINGO Bank (ci-après le « Livret »), peut ouvrir un Compte.

Le Compte ne peut avoir qu'un seul titulaire et il est exclusivement alimenté par des fonds provenant du Livret avec application de la règle des quinzaines*.

La clôture du Livret, à la demande d'un titulaire ou de DISTINGO Bank, pour quelque cause que ce soit, entraîne automatiquement la clôture anticipée du Compte. Il sera alors fait application, pour déterminer la rémunération du Compte, des modalités de calcul en cas de demande de remboursement anticipé qui figurent à l'article 6 ci-après.

DISTINGO Bank se réserve le droit de refuser toute demande d'ouverture d'un Compte.

2. DURÉE

Le Compte est souscrit pour une durée, fixe, courant à compter de la date de dépôt des fonds sur le Compte.

3. FONCTIONNEMENT

Le dépôt minimal pour ouvrir un Compte est de 1.000 (mille) euros. Le montant maximal est de 100.000 (cent mille) euros.
La durée de blocage, le montant versé par le titulaire et le taux de rémunération sont fixés, lors de la demande d'ouverture, dans les Conditions Particulières du Compte.
Le versement sur le Compte se fait exclusivement, en une seule fois, lors de son ouverture et il ne peut pas être complété par des versements ultérieurs.
Les fonds déposés ne sont pas disponibles et sont bloqués pendant la durée fixée dans les Conditions Particulières.
Aucun retrait partiel des fonds ne peut avoir lieu pendant la durée du placement.

En cas de retrait total des fonds avant l'échéance du Compte initialement convenue :

- le Compte sera automatiquement clôturé ;
- si ce retrait anticipé intervient :
  - dans le mois de l'ouverture du Compte, aucun intérêt ne sera versé ;
  - à compter du deuxième mois suivant la date de l'ouverture du Compte, la rémunération servie sur la durée effectivement courue sera calculée conformément à l'article 6 ci-après.

À la date d'échéance du Compte, stipulée dans les Conditions Particulières, celui-ci est automatiquement clôturé.
À la clôture du Compte, le solde créditeur, comprenant les fonds initialement déposés et les intérêts produits est viré par DISTINGO Bank exclusivement sur le Livret ouvert au nom du titulaire, que ce dernier a mentionné lors de l'ouverture du Compte, après application des prélèvements sociaux et, s'il y a lieu, fiscaux. Les fonds sont disponibles dans un délai de 2 (deux) jours ouvrés suivant la clôture. La rémunération du Livret, selon la règle des quinzaines*, s'applique également lors du versement du solde du Compte. Le Compte n'est soumis à aucuns frais d'ouverture, de gestion courante ou de clôture.

*conformément aux Conditions Générales du Livret DISTINGO

NIPCATEL13112026

4. UTILISATION DES FONDS ET INFORMATION ENVIRONNEMENTALE

Affectation des fonds.

Le Compte est un instrument de financement émis dans le cadre du « Green Financing Framework » de Banque Stellantis France (le « GFF »), consultable sur le site de Banque Stellantis France. Banque Stellantis France s'engage à ce qu'un montant au moins équivalent à 100 % de l'encours total des fonds déposés sur les Comptes soit affecté au financement ou au refinancement de crédits et de contrats de location portant sur des véhicules 100 % électriques répondant aux critères d'éligibilités explicités ci-dessous (« les Financements Eligibles »), qu'il s'agisse de financements nouveaux ou déjà existants au bilan.
Les fonds déposés ne sont pas isolés sur un compte distinct : ils sont intégrés à la trésorerie générale de Banque Stellantis France. L'engagement porte sur l'équivalence des montants, et non sur le cheminement individuel de chaque dépôt vers un véhicule déterminé.

Critères d'éligibilité.

Sont éligibles les crédits et contrats de location finançant des véhicules particuliers et utilitaires légers dont les émissions de CO_2 à l'échappement sont nulles (véhicules électriques à batterie ou à pile à combustible hydrogène), ainsi que, le cas échéant, les bornes de recharge financées avec le véhicule.
Sont exclus les véhicules thermiques, hybrides (y compris hybrides rechargeables), GPL, GNV, biocarburants et éthanol.
Pour être affecté au Compte, le financement doit en outre : porter sur un véhicule neuf, financé en France et en circulation ; présenter un encours strictement positif ; ne pas avoir été cédé dans le cadre d'une opération de titrisation ; ne pas être déjà affecté à un autre instrument de financement du GFF.

Suivi et contrôle.

Un comité interne dédié tient un registre des Financements Éligibles et vérifie chaque trimestre que leur encours reste au moins égal à l'encours des Comptes. Lorsqu'un Financement Éligible est remboursé ou cesse de remplir les critères, il est remplacé dans les meilleurs délais.

Indicateurs.

Un rapport d'allocation et d'impact est disponible sur le site de Banque Stellantis France, il indique notamment : le montant total des Financements Éligibles, le montant affecté aux Comptes, le solde éventuel non affecté, la répartition par modèle de véhicule,

5. RÉMUNÉRATION

Sous réserve des dispositions applicables en cas de retrait anticipé des fonds, la rémunération servie par DISTINGO Bank sur le Compte est exprimée par le taux de rendement actuariel annuel brut qui est stipulé dans les Conditions Particulières. Ce taux de rendement actuariel annuel brut est fixe pour toute la durée du Compte.

Les intérêts sont calculés à partir de la date effective du dépôt des fonds sur le Compte.
Aucune rémunération ne sera servie pour un versement dont la durée effective de blocage sera inférieure ou égale à 1 (un) mois.

6. FISCALITÉ

Les intérêts du Compte sont soumis aux prélèvements fiscaux et sociaux (prélèvement forfaitaire et prélèvements sociaux). Le taux de ces prélèvements varie selon les dispositions légales et réglementaires applicables au moment du versement des intérêts (le taux en vigueur est indiqué, à titre purement informatif, dans la FAQ du site de DISTINGO BANK). Le paiement de ces sommes à l'administration fiscale est réalisé par DISTINGO Bank qui opère un prélèvement à la source sur les intérêts acquis concomitamment à leur versement.

Les contribuables peuvent opter, lors de leur déclaration, pour une imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Une dispense du prélèvement forfaitaire est par ailleurs possible, sous conditions de ressources, sur déclaration auprès de DISTINGO Bank. La demande doit être envoyée avant le 30 novembre pour dispense l'année suivante.

La fiscalité appliquée sur le Livret d'épargne DISTINGO sera appliquée au Compte à terme ELECTRIC.

7. MODALITÉS DE CALCUL EN CAS DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

Compte à terme ELECTRIC à taux fixe 10 mois

Taux de rémunération (taux de rendement actuariel annuel brut fixe) : 2,75%

Taux de rendement actuariels annuels bruts de DISTINGO Bank pour le Compte à terme ELECTRIC selon la durée de blocage (pour application en cas de retrait anticipé des fonds à compter du deuxième mois)	
A partir du 1er mois échu	A partir du 6ème mois échu
1,70%	2,25%